

**L'an deux mil vingt-quatre,
Le trois octobre,**
Devant Maître **Olivier JAMAR**, notaire associé à la résidence de
Chaumont-Gistoux,

ONT COMPARU

(...).

Certificat d'état civil - capacité

Le notaire soussigné déclare certifier l'identité et l'état civil (nom, prénoms, lieu et date de naissance, ainsi que domicile) des comparants préqualifiés, lesquels ont été établis sur base des documents probants exigés par la loi, à savoir notamment leur carte d'identité.

En outre, chacun des comparants :

- confirme l'exactitude des déclarations faites concernant son identité et son état civil telles qu'elles ont été rapportées ci-dessus lors de sa comparution ;
- déclare jouir de la plénitude de ses droits et capacité et, notamment:
 - * ne pas être soumis à un régime de protection, de minorité ou d'administration de ses biens, ni pourvu d'un conseil judiciaire ;
 - * n'avoir à ce jour déposé aucune requête en règlement collectif de dettes ou en réorganisation judiciaire, ni être en état de faillite non clôturée ;

(...).

Les comparants ont requis le notaire soussigné de procéder **à la modification du cahier des charges du 8 juillet 2024** contenant les conditions de vente publique online sur biddit.be du bien ci-après décrit, ainsi qu'il suit, étant entendu que toutes les autres dispositions du cahier des charges du 8 juillet 2024 demeureront bien d'application s'il n'y est pas expressément dérogé dans le cadre des présentes :

DESIGNATION DU BIEN
VILLE DE BRUXELLES – Neuvième division

Une maison d'habitation avec toutes ses dépendances, sise rue Saint-Ghislain où la maison est cotée sous le numéro 86.

D'après titre, ledit bien était cadastré section K numéro 1258/C pour une contenance de 40 centiares et un excédent de voirie d'une superficie de 14 mètres carrés

D'après extrait de la matrice cadastrale datant de moins d'un an, ledit bien est cadastré section K, numéro **1258F** P0000 pour une contenance de 58 centiares.

Ci-après décrite sous le terme : « LE BIEN »

C'est ainsi que le cahier des charges établi par Maître Olivier Jamar, notaire soussigné, en date du 8 juillet 2024 est modifié ainsi qu'il suit :

« Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du début des enchères est le mercredi 13 novembre 2024 à 10 heures.

Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le jeudi 21 novembre 2024 à 10 heures, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

Jour et heure de signature du PV d'adjudication

Sauf instruction contraire du notaire et sauf retrait du bien de la vente, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du notaire le vendredi 29 novembre à 14 heures »

Conseil impartial

Le notaire soussigné a attiré l'attention des parties sur l'existence d'éventuels intérêts contradictoires ou engagements disproportionnés, et les a avisées qu'il est loisible à chacune d'elles de désigner un autre notaire ou de se faire assister par un conseil. Il en est fait mention au présent acte, conformément à la loi.

Droit d'écriture

Le droit s'élève à cinquante (50,00 €) euro payé sur déclaration par le notaire instrumentant.

Article 9 de la loi de Ventôse

Il résulte de cette disposition que le notaire est tenu de conseiller et d'informer avec impartialité les parties de la portée des droits, obligations et charges auxquelles celles-ci s'engagent.

S'il constate que leurs intérêts sont contradictoires ou que leurs engagements sont disproportionnés il doit leur en faire part et les informer que celles-ci disposent de la faculté de se faire assister par un conseil ou faire appel à un autre notaire avant de s'engager.

DONT ACTE

Fait et passé à Chaumont-Gistoux, en l'Etude.

Et après lecture intégrale et commentée, nous Notaire avons signé, après avoir, le cas échéant, approuvé :

Renvois : /

Lignes nulles dans le texte : / , dans la marge : /

Mots nuls dans le texte : / , dans la marge : /

Lettres nulles dans le texte : / , dans la marge : /

Chiffres nuls, dans le texte : / , dans la marge : /

(Les signatures suivent)

Mention d'enregistrement**eRegistration - Formalité d'enregistrement**Mention d'enregistrement

Acte du notaire Olivier JAMAR à Chaumont-Gistoux le 03-10-2024, répertoire 2024/0655

Rôle(s): 4 Renvoi(s): 0

Enregistré au bureau d'enregistrement BUREAU SÉCURITÉ JURIDIQUE OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE le quatre octobre deux mille vingt-quatre (04-10-2024)
Référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 14725

Droits perçus: cinquante euros zéro eurocent (€ 50,00)

Le receveur